

Comité syndical

Date : 16 octobre 2023	Lieu : Loqueffret
<p>Présents votants : Annick Barré, Tugdual Braban, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Jacqueline Mazéas, Éric Prigent, Guillaume Robic, Bernard Saliou, Patrick Urien.</p> <p>Titulaires excusé.e.s : Dominique Cogen, Françoise Guillerm, Rollande Le Borgne, Rémy Le Vot.</p> <p>Présents non votants : Gaidig Evenou, Hervé Le Gall, Directeur du Pays Cob, Mathilde Vaulay, Chargée de mission SCoT, Daniel Caillarec, co-délégué général du Conseil de Développement du Pays COB.</p>	
<p>Animation de la réunion : Jean-Charles Lohé, Président du Pays COB et Hervé Le Gall, Directeur du Pays COB.</p> <p>Interventions durant la réunion : Mathilde Vaulay, Chargée de mission SCoT.</p>	
<p>Rédaction du compte-rendu : Gaidig Evenou, Hervé Le Gall.</p>	

Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal du Comité syndical du 25/09/2023
2. Arrêt du Projet de SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et bilan de la concertation
3. Avis sur la modification du SRADDET (Schéma régional d'Aménagement de Développement durable et d'Égalité des territoires)
4. Arbitrage des sujets prioritaires du PACTE entre le Pays COB et la Région
5. Renouvellement des postes de chargé.e.s de mission du Pays COB

6. Passage au référentiel M57 concernant la comptabilité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne
7. Prévoyance collective non obligatoire

Jean-Charles Lohé ouvre le comité syndical à 18h. Il reprend la liste des membres du Comité Syndical présents : il constate que le quorum est atteint avec 16 élus votants du Comité Syndical sur 23. Le Comité Syndical peut ainsi délibérer valablement et nomme les membres qui se sont excusés.

Il rappelle l'Ordre du jour du Comité Syndical et précise qu'un point sur la Prévoyance collective des salariés du PETR du Pays COB est ajouté à l'ordre du jour.

Jean-François Dumonteil est nommé secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal du comité syndical du 25 septembre 2023

Le Procès-verbal du Comité syndical du 25 septembre est validé à l'unanimité.

2. Arrêt du Projet de SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et bilan de la concertation

Le Président introduit le premier point portant sur l'arrêt du SCoT.

La démarche d'élaboration du SCoT du Pays Centre Ouest Bretagne a été engagée par le PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE le 23 avril 2018, lorsque le comité syndical a prescrit l'élaboration de ce schéma sur son territoire et a fixé, dans le cadre des règles d'urbanisme applicables et des obligations de cohérence avec les schémas régionaux, les objectifs de son élaboration.

Cette délibération a également permis de lancer la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et d'en définir les modalités.

Jean-Charles Lohé rappelle les différentes phases de l'élaboration du SCoT

- Élaboration du diagnostic
- Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Débat sur les orientations du PADD en comité syndical le 12 février 2020

Évolutions législatives : modernisation du contenu des SCoT en 2020, loi Climat et Résilience en 2021.

- Débat sur les orientations du PAS (projet d'aménagement stratégique) en comité syndical le 5 avril 2022
- Nouveau débat sur les orientations du PAS en comité syndical le 18 janvier 2023
- Traduction du projet de territoire au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Constitution des annexes au projet, contenant notamment la justification des choix retenus pour le projet et l'évaluation environnementale.

Durant l'élaboration du projet de SCoT, l'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération du 23 avril 2018 ont été mis en œuvre et confortés. Cette concertation préalable a permis d'enrichir les réflexions des élus tout au long de la démarche.

Sur ce point, le Président tient à remercier plus particulièrement le groupe de travail SCoT constitué au sein du Conseil de Développement. Ce dernier a transmis des contributions pour l'élaboration du PADD et du DOO, et des représentantes de ce groupe sont venues présentées en Commission SCoT. Leur travail, de qualité, a pu éclairer le travail mené par les élus.

Au terme de plus de 5 années d'études et de concertation, le projet de SCoT est prêt à être arrêté, conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme.

La concertation préalable s'achève ce jour.

Jean-Charles Lohé énonce ensuite les grands axes du PAS et du DOO du SCoT

Les objectifs définis par le PAS sont déclinés en un préambule et 3 axes :

PREAMBULE : Une ambition renouvelée pour le Centre Ouest Bretagne

AXE 1 : Une structuration du territoire qui remet le centre-bourg/centre-ville au cœur du développement

AXE 2 : Accélérer le développement économique pour nourrir l'emploi

AXE 3 : Protéger et valoriser un patrimoine naturel et historique exceptionnel

Le DOO reprend une structuration similaire au PAS.

Ses **76 prescriptions** sont déclinées au sein de 3 axes :

1. Une structuration du territoire qui remet le centre-bourg/centre-ville au cœur du développement

2. Accélérer le développement économique pour nourrir l'emploi

3 Préserver la qualité du cadre de vie

Le Président présente la suite de la procédure après arrêt.

Ce projet arrêté sera ensuite soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées, de fait ou à leur demande, puis soumis à enquête publique avant approbation.

L'ensemble des documents constituant le projet de SCoT, ainsi que le bilan complet de la concertation, ont été transmis en amont aux élus du comité syndical.

Le Président donne la parole aux élus.

Sandra Le Nouvel prend la parole sur la portée du SCoT : il s'agit d'un événement majeur pour le territoire.

Les éléments ont déjà été revus après les élections, et également après l'adoption de la loi Climat & Résilience. Un travail minutieux sur l'habitat et la production de logements attendus a été mené. Sur l'application de la loi Climat & Résilience, tout n'est pas encore définitif car il y a encore des dispositions nationales (amendements, lois) auxquelles on devra se conformer, mais on est prêt aujourd'hui à arrêter le SCoT. En termes de calendrier, on peut se projeter sur une potentielle mise en œuvre au printemps/été 2024.

Elle remercie le personnel administratif pour son travail et souhaite une belle mise en œuvre du projet aux communes et EPCI du Pays COB par la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme.

Jean-Charles Lohé ajoute que l'élaboration du SCoT est le fruit d'un travail mené par les 5 intercommunalités. Le Président remercie l'équipe du mandat précédent car le projet a démarré sur un autre mandat. Le résultat de ce travail collectif est cohérent et très abouti. Il rappelle que le SCoT se projette sur 20 ans mais que son contenu évoluera au regard des nouveaux besoins, du contexte réglementaire... Il précise qu'il y aura des phases complémentaires à mener sur le mandat suivant.

Il demande s'il y a des observations, demandes, objections, et soumet la délibération du Projet de SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et bilan de la concertation au vote.

Le comité valide la délibération proposée à l'unanimité.

1. Avis sur la modification du SRADDET (Schéma régional d'Aménagement de Développement durable et d'Égalité des territoires)

Hervé Le Gall explique que le Comité syndical avait délégué l'avis sur la modification du SRADDET au Bureau ; cependant le quorum n'a pas été atteint au dernier Bureau syndical, c'est pourquoi l'avis doit être défini par délibération du Comité Syndical.

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bretagne a été adopté par le Conseil régional en décembre 2020.

Il se compose de trois documents :

- Un rapport, qui présente les objectifs du schéma.

- Un fascicule de règles générales, organisé en chapitres thématiques.
- Un recueil d'annexes

Si le rapport d'objectifs doit être pris en compte par les différentes démarches de planification, dont l'élaboration du SCoT, le fascicule des règles s'impose quant à lui dans un rapport de compatibilité aux documents de rang inférieur.

Plusieurs évolutions législatives et réglementaires, en particulier la loi Climat et résilience d'août 2021, imposent une modification du SRADDET Bretagne. Le projet de modification n°1 du SRADDET a été arrêté par le Conseil régional de Bretagne les 29 et 30 juin dernier. Le PETR du Pays du COB a été destinataire du projet de modification pour avis, en tant que structure porteuse de SCoT.

Hervé Le Gall donne la parole à Mathilde Vaulay pour présenter l'avis proposé par le PETR du Pays COB (cf. Document exposant l'avis sur la modification du SRADDET).

➤ **Les élus du Comité Syndical du Pays Centre Ouest Bretagne sont amenés à délibérer pour émettre un avis favorable sur le projet de modification du SRADDEET, sous réserve de la prise en compte des remarques et observations formulées dans l'analyse proposée en pièce jointe, suite :**

- Aux recommandations du Comité de Pilotage SCoT du pays COB du 31 août 2023 ;
- À la dernière réunion du Collectif Région – SCoT du jeudi 21 octobre.

Jean-Charles Lohé remercie Mathilde Vaulay.

Il rappelle qu'il faut bien calibrer pour que ce soit bien pris en charge dans les mandats successifs.

Guillaume Robic prend la parole : il a été remonté que les dynamiques futures n'auraient pas été prises en compte. Le ratio d'hectares par habitant est 10 fois plus élevé sur le COB que sur d'autres territoires. Si la Région n'avait regardé que les projections de population et d'emploi, alors l'enveloppe du COB aurait été de 0.

Il faut préserver les terres pour préserver nos ressources. C'est délicat de porter un SCoT en soulignant que la préservation de l'environnement est importante, et en même temps émettre ces remarques sur le SRADDET. Il rappelle que l'enveloppe définie dans le SCoT est superposable à celle définie par le SRADDET : cela montre que les dynamiques ont été prises en compte par la Région.

Annick Barré prend la parole. L'objectif est de baisser de 50 % la consommation par rapport aux 10 dernières années. Elle demande s'il sera tenu compte des communes qui ont fait preuve de sobriété et n'ont pas consommé d'espaces.

Guillaume Robic précise que le travail de répartition va devoir se reproduire au sein des territoires et pose la question de savoir comment on accompagne les communes avec le SCoT.

Il est précisé que l'application de l'objectif ne se fait pas par commune, mais à l'échelle de la Région, au niveau du SCoT, c'est-à-dire auprès des 5 EPCI du territoire du Pays COB. Guillaume ROBIC indique qu'il est amené à s'abstenir sur cet avis en raison de son mandat de Conseiller Régional.

Sandra Le Nouvel intervient pour exprimer sa gêne de se prononcer sur le projet porté par une autre instance. Il est toujours délicat de se prononcer sur le projet des autres. Elle considère que le porteur de projet sait ce qu'il fait et a mené un travail sérieux.

Le Président soumet l'avis sur la modification du SRADDET aux membres du Comité.

3 élus s'abstiennent.

L'avis de modification du SRADDET est validé à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Arbitrage des sujets prioritaires du PACTE entre le Pays COB et la Région

La délibération du Comité Syndical du 12 juillet a délibéré les axes du PACTE entre la Région Bretagne et le Pays Centre Ouest Bretagne. Ce Cadre stratégique définit les missions et orientations pour renforcer l'attractivité du territoire.

L'Amélioration de la qualité de vie est la priorité des élus du territoire, particulièrement les sujets suivants :

- Accès au logement
- Accès aux services de santé

La Mobilité a également été visée comme un sujet important à renforcer.

Les sujets développés en lien avec la qualité de vie ont une visée d'impact et/ou de synergie positive pour le dynamisme économique du territoire. Bien que le PACTE entre la Région et le Pays COB ne prévoit pas de financement spécifique, la volonté de la Région Bretagne de le signer officiellement avant la fin d'année 2023 permettrait de dégager des opportunités d'appuis financiers complémentaires notamment par l'intermédiaire du dispositif Bien Vivre en Bretagne.

Ainsi, il convient de donner corps aux éléments du Pacte en priorisant des actions, les rendre atteignables avec des objectifs opérationnels pour :

- Être efficace et mobiliser les EPCI sur les sujets fédérateurs
- Être efficient et rationaliser la mobilisation des EPCI afin d'atteindre des objectifs visibles et collectifs dans les 3 ans à venir.

Pour rappel, les priorités ont été délibérées de la manière suivante le 12 juillet 2023 :

Priorité n°1	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Préserver et valoriser		Développer la production d'Énergie renouvelable

nos ressources locales	1. Viser l'autonomie énergétique	Sensibiliser, notamment en milieu scolaire, à la réduction de consommation Développement de projets citoyens d'énergie renouvelable
		Filière bois-énergie : Développer la ressource par la plantation de haies, favoriser la création de filières locales encourageant une gestion durable de la ressource
	2. Préserver nos ressources, notamment l'eau	Accompagnement des démarches Natura 2000, les actions des SAGE et dans les bassins versants
		Valoriser nos paysages et la biodiversité
	3. Accompagner l'évolution des filières agricoles vers des modes de production soutenables	Développer l'offre de formation / d'apprentissage aux nouveaux modes de production agricole (ex : stage paysan créatif porté par les CIAP, projet de maraîchage bio porté par Ti Menez Are)
		Appui à la transmission, favoriser de nouvelles installations (par exemple à travers le développement d'activités de portage) Développement des filières bio-sourcées

Priorité n°2	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Faciliter les parcours résidentiels tout au long de la vie	1. Favoriser le maintien à domicile et l'habitat autonome des seniors	Développement de résidences autonomie
		Soutien aux projets d'habitat partagé, d'habitat intergénérationnel
	2. Développer l'offre de logement locatif	Faciliter et renforcer la présence et les projets de bailleurs sociaux, et autres investisseurs privés, sur le territoire
		Développer des OPAH
		Structurer un réseau de foyers jeunes sur le COB
	3. Concilier Zéro Artificialisation Nette et accès à un logement durable pour tou·tes	Réhabilitation des logements en centre bourg
Réflexions sur l'habitat léger (étude sur le logement innovant en pays COB)		

Priorité n°3	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Réduire les inégalités de santé, accrues par les caractéristiques	1. Agir sur les déterminants de santé	Promotion d'un urbanisme favorable à la santé
		Favoriser les collaborations entre l'hôpital et la médecine de ville / besoin de coordination entre les professionnels

géographiques et sociologiques de notre territoire	2. Favoriser la présence durable de professionnels des métiers du soin	Valoriser et développer localement l'offre de formations aux métiers du secteur médico-social, en lien avec les employeurs
	3.	

Priorité n°4	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Faciliter la mobilité intra et extra-territoriale.	1. Diversifier l'offre de transports pour une mobilité durablement accessibles à tou-te-s	Faciliter l'accès aux lignes de transport Breizh Go
	2. Valoriser l'existant	Favoriser le développement du covoiturage
		S'appuyer sur les points d'accueil « France Services » et autres, pour communiquer sur les solutions de mobilité existantes
3. S'appuyer sur les acteurs de la mobilité présents sur le territoire	Plateforme de mobilité du pays COB	

- Après échanges des membres du Bureau du Pays COB présents en séance du 2 octobre 2023, il est soumis aux élus du Comité Syndical, 1 objectif opérationnel par priorité d'action selon les réajustements suivants qui devront être déclinés avec les 5 EPCI du territoire :

Priorité n°1	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Faciliter les parcours résidentiels tout au long de la vie	1. Développer l'offre de logement locatif	Faciliter et renforcer la présence et les projets de bailleurs sociaux, et autres investisseurs privés, sur le territoire par l'intermédiaire : <ul style="list-style-type: none"> - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Viser un habitat partagé dans les programmes de rénovations (habitat inclusif, jeunes travailleurs, tourisme, séniors...)
		Structurer un réseau de foyers jeunes sur le COB

	<p>2. Favoriser le maintien à domicile et l'habitat autonome des seniors</p>	<p>Développement de résidences autonomie <i>en s'appuyant sur les aptitudes des services à domicile et professionnels paramédicaux de proximité</i></p>
		<p>Développer l'adaptation ergonomique des logements pour prolonger les capacités d'autonomie à domicile des personnes dépendantes</p>
	<p>3. Concilier Zéro Artificialisation Nette et accès à un logement durable pour tou·tes (Cf SCot)</p>	<p>Réhabilitation des logements en centre bourg (Cf SCot) Réflexions sur l'habitat léger (étude sur le logement innovant en pays COB)</p>

Priorité n°2	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Réduire les inégalités de santé, accrues par les caractéristiques géographiques et sociologiques de notre territoire	1. Favoriser la présence durable de professionnels des métiers du soin	<p>Valoriser et développer localement l'offre de formations aux métiers du secteur sanitaire et médico-social, en lien avec les employeurs et professionnels en libéral sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise en Œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour projeter les BESOINS d'emplois à 2/5 et 10 ans auprès des organisations publiques / privées et libérales</i> - <i>Engager des formations adaptées sur le territoire en s'appuyant sur les dispositifs de la Région Bretagne, DRETTTS et Pôle Emploi (Mission Locale...)</i> <p><i>Prolonger les démarches d'attractivité des médecins selon les fiches actions du Contrat Local de Santé</i></p>
	2. Agir sur les déterminants de santé	Favoriser les collaborations entre l'hôpital et la médecine de ville afin de développer la coordination des parcours de soin de la population entre les professionnels
		Promotion d'un urbanisme favorable à la santé

Priorité n°3	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Préserver et valoriser nos ressources locales	1. Viser l'autonomie énergétique	<p>Structurer une filière bois complète intégrant un système bois-énergie comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser (« relocaliser ») la création de filières locales encourageant une gestion durable de la ressource - Développer la ressource par la plantation de haies,
		Développer la production d'Énergie renouvelable

		Sensibiliser, notamment en milieu scolaire, à la réduction de consommation Développement de projets citoyens d'énergie renouvelable
	2. Préserver nos ressources, notamment l'eau	Valoriser nos paysages et la biodiversité Accompagnement des démarches Natura 2000, les actions des SAGE et dans les bassins versants : <i>quantité et qualité d'eau</i>
	3. Accompagner l'évolution des filières agricoles vers des modes de production soutenables	Appui à la transmission, favoriser de nouvelles installations (par exemple à travers le développement d'activités de portage) Développement des filières bio-sourcées Développer l'offre de formation / d'apprentissage aux nouveaux modes de production agricole (ex : stage paysan créatif porté par les CIAP, projet de maraîchage bio porté par Ti Menez Are)

Priorité n°4	Objectifs opérationnels	Types d'actions (exemples)
Faciliter la mobilité intra et extra-territoriale.	1. Diversifier l'offre de transports pour une mobilité durablement accessibles à tou-te-s	Structurer ou créer ? une Plateforme de mobilité du pays COB permettant de : - Développer des liaisons entre EPCI - Renforcer la mobilité concernant : o l'accès aux soins o l'accès à l'emploi o L'accès à l'offre culturelle - Valoriser une mobilité douce des « derniers kilomètres »
		Faciliter l'accès aux lignes de transport Breizh Go
	2. Valoriser l'existant	Favoriser le développement du covoiturage et autostop
		S'appuyer sur les points d'accueil « France Services » et autres, pour communiquer sur les solutions de mobilité existantes
3. S'appuyer sur les acteurs de la mobilité présents sur le territoire	Finaliser les plans simplifiés de circulation des EPCI	

Guillaume Robic prend la parole et confirme que la signature du Pacte ne débouche pas systématiquement sur des financements ; le Pacte sert à cibler les priorités du territoire à travers des expérimentations, à donner du corps aux priorités et aux objectifs. Ça ne ferme la porte à rien. Les modifications de formulation ne vont pas changer l'orientation globale pour le territoire.

Jean-Charles Lohé précise que l'objectif de ce travail est aussi de préciser les axes prioritaires à mettre en œuvre de manière opérationnelle jusqu'à la fin du mandat en cours.

Hervé Le Gall présente les modifications pour les axes 1 et 2. Jean-Charles Lohé souligne que l'objectif est de mettre l'accent sur le besoin de professionnels de santé. Si par la suite on veut argumenter sur les fauteuils dentaires, on peut s'appuyer sur le fait que c'est dans les priorités du territoire. Hervé Le Gall ajoute que si l'offre de médecins est une attention majeure concernant les besoins de la population, il y a aussi une tension forte concernant les professionnels paramédicaux. Jacqueline Mazéas souligne par ailleurs le manque de capacité à loger des professionnels de santé ainsi que le manque de locaux de santé. Hervé Le Gall précise que l'infrastructure pour les locaux de santé est prévue dans le cadre des Pactes entre les EPCI et la Région.

Sandra Le Nouvel demande quand est le délai d'envoi du document : Jean-Charles Lohé répond que le plus tôt sera le mieux.

Catherine Henry suggère un ajout sur le maintien à domicile des personnes âgées car le problème se pose du fait du manque de professionnels.

Jean-Charles Lohé présente la priorité 3 en soulignant l'ajout de la création d'une filière bois complète. Annick Barré approuve, et confirme le travail en cours de lancement concernant une offre de filière bois énergie par l'intermédiaire de l'ALECOB : elle évoque la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) au niveau du Pays Cob pour une bonne maîtrise et utilisation des ressources en bois du territoire.

Jean-Charles Lohé présente le point 4 qui porte sur la mobilité. Il présente la proposition émanant du Bureau syndical concernant la structuration et création d'une plateforme de mobilité à l'échelle du COB.

Le Comité syndical valide les modifications et précisions apportées au document à la majorité. Un élu s'abstient.

3. Renouvellement des postes de chargé.e.s de mission du pays COB

À ce jour, l'équipe de professionnels du Pays est composée de 16 personnes. Hervé Le Gall présente le renouvellement des postes.

- 5 agents sont en CDI :

NOM d'usage	PRENOM	EMPLOI (intitulé du poste : fiche de poste)	DATE D'ARRIVEE DANS STRUCTURE
LE PROVOST	Annie	Agent d'entretien	01/06/2002
CHELIN	Stéphanie	Gestionnaire Comptables et paies	05/07/2004
LE GAL	Isabelle	Chargée de mission politiques de santé	23/07/2007
DREAU	Orlane	Coordinatrice de la destination touristique	04/05/2009
LE BIGOT	Uriell	Gestionnaire contractualisation	26/04/2010

- 3 agents sont en contrat de mission ou CDD jusqu'en 2025 :

NOM d'usage	PRENOM	EMPLOI (intitulé du poste : fiche de poste)	DATE D'ARRIVEE DANS STRUCTURE	DATE FIN DE CONTRAT/MISSION en cours
COZIC	Valentine	Animatrice territoriale de Santé	20/09/2022	19/09/25
LE PENNEC	Christelle	Chargée de mission en développement touristique	18/09/2023	au 31/12/2024
VICE--MORANCAIS	Charlotte	Chargée de mission en développement touristique	13/05/2019	12/05/25

- Le poste de Chargé.e de mission culturelle du Pays a été délibéré jusqu'au 31/12/2024, dans l'attente de financements nouveaux pour développer la mission.
- Le poste d'Assistante administrative et de communication est prévu jusqu'au 30/06/2024.
- Le Directeur a un contrat jusqu'au 2 juillet 2025.
- 6 postes arrivent à échéance entre le 31 décembre 2023 et le 8 janvier 2024 :

NOM d'usage	PRENOM	EMPLOI (intitulé du poste : fiche de poste)	DATE D'ARRIVEE DANS STRUCTURE	Date contrat en cours
DUC	Aurore	Chargée de mission pour le conseil de développement	01/09/2019	du 01/01 au 31/12/23
TRILLAT	Camille	Chargée de mission en développement local	01/09/2021	du 01/01 au 31/12/23
YOU	Fabien	Chargé de mission pour le programme Leader	01/01/2022	du 01/01 au 31/12/23
VAULAY	Mathilde	Chargée de mission en développement local	28/02/2022	du 01/01 au 31/12/23
AGBLA	Immaculée	Chargée de mission Conseil Local en Santé Mentale	05/01/2023	du 05/01/23 au 04/01/24
BRET	Marion	Chargée de mission en développement local	09/01/2023	du 09/01/23 au 08/01/24

Afin d'apporter une continuité dans les missions visées par le projet du Pays COB et en raison de la stabilité des co-financements actuels pour 2024 et 2025 pour les 6 postes en « renouvellement », le directeur préconise un renouvellement de ces 6 postes jusqu'au 31/12/2025.

NOM d'usage	PRENOM	EMPLOI (intitulé du poste : fiche de poste)	Co-Financements engagés / an pour 2024 et 2025
DUC	Aurore	Chargée de mission pour le conseil de développement	Masse salariale par la Région Bretagne
TRILLAT	Camille	Chargée de mission en développement local	Masse salariale par la Région Bretagne
YOU	Fabien	Chargé de mission pour le programme Leader	Intégralité des coûts de poste par le projet Leader / Région Bretagne
VAULAY	Mathilde	Chargée de mission en développement local	Masse salariale par l'ADEME
AGBLA	Immaculée	Chargée de mission Conseil Local en Santé Mentale	12 000 € / an par l'ARS Bretagne (financement complémentaire demandé dans le prochain CLS)
BRET	Marion	Chargée de mission en développement local	Intégralité des coûts de poste par l'ADEME

En parallèle, le budget 2024 sera construit en limitant les charges et recherchant des produits/subventions nouveaux afin de maintenir la contribution financière des EPCI 2024 identique à celle de 2023. Cette démarche est en cours de consolidation.

Il est soumis aux élus du Comité Syndical, le renouvellement des 6 postes spécifiés jusqu'au 31 décembre 2025.

Jean-Charles Lohé ajoute que c'est aussi une manière de sécuriser le personnel et sécuriser le travail qui se déroule sur une période pluriannuelle.

Le renouvellement des 6 postes spécifiés jusqu'au 31 décembre 2025 est validé à l'unanimité.

4. Passage au référentiel M57 concernant la comptabilité du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Centre Ouest Bretagne

En application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour le **PETR PAYS COB** à compter du 1er janvier 2024 doit faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Le référentiel M57 a vocation à être généralisé le 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. À cet horizon, le référentiel M57 a vocation à se substituer aux instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832.

Pour l'essentiel, les règles demeurent celles appliquées aujourd'hui pour une collectivité en M14. La principale nouveauté réside dans l'intégration des normes comptables validées par le conseil de normalisation des comptes publics dans le référentiel M57.

Enfin, il n'y a pas d'annexe aux états financiers pour ces collectivités. L'annexe est réservée aux collectivités expérimentant le dispositif de certification des comptes (article 110 de la loi NOTRe).

Il est soumis aux élus du Comité Syndical, le passage au référentiel M57 de la comptabilité du PETR du Pays COB.

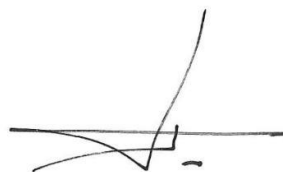
Le Comité syndical valide à l'unanimité.

5. Prévoyance collective non obligatoire

Hervé Le Gall indique qu'après sondage, les agents sont en majorité favorables à l'adhésion collective- contrat groupe proposé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor. Il précise que cela n'implique rien pour le budget.

L'adhésion à la Prévoyance collective non obligatoire est validée à l'unanimité, à effet du 1^{er} janvier 2024, pour l'ensemble des professionnels du Pays COB, quel que soit leur statut. La participation est fixée à 15 euros/mois/ agent selon les bases du budget 2023. Il pourra évoluer positivement selon la finalisation du budget 2024 qui ne doit pas impacter la participation des EPCI.

Le Président clôt la séance à 19h15.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned in the lower right quadrant of the page.